



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/07/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 1^{er} juillet 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix.</p> <p>Excusés : Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Gaël Marandin à Estelle Remacle, Laurent Poncet à Francis Meuterlos</p> <p>Secrétaire : Samuel Péridy</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers représentés : 2	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h00	

DÉCISION MODIFICATIVE

CONVOCAATION
LE 01 07 2022

AFFICHAGE LE

22 JUL. 2022

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, afin de pouvoir attribuer le régime indemnitaire mis en place par délibération du 18 décembre 2017 par la collectivité, et assurer le paiement des nombreuses heures supplémentaires effectuées par les agents, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire.

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal les éléments suivants :

- Budget prévisionnel : 285 000 €
- crédits consommés au 30/06 : 146 873 €
- écart prévisionnel à fin décembre sur la base d'une évolution linéaire : 9000 €
- mise en place du régime indemnitaire : environ 9000 €
- Pour mémoire, stock d'heures supplémentaires : 479 heures soit une valeur d'environ 15 000 € (à partager entre récupération et paiement)

Proposition de modification budgétaire arrondie à 19 000 €

Il est précisé que le paiement des heures supplémentaires ne concerne que les employés techniques.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve la modification budgétaire suivante :

65821	- 19 000 €
6411	+ 19 000 €

- autorise le Maire à signer les éléments s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

